

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022
N°2022.04.10

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Josiane MARION	représentée par Philippe ROCHETTE
Francis GAUMY	représenté par Christian DURANTIN
Gilles REYROLLE	représenté par Guy PICARLE
Agnès ANDAN	représentée par Valérie BERTHÉOL
Damien PESSOT	représenté par Aurélien BAZIN

Françoise Massoubre a été nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2021 PREVISIONNELLES 2022

Vu la délibération du 7 novembre 2017 approuvant le rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges à Transférer (CLECT) ;

Vu la délibération du 19 novembre 2021 du Conseil Métropolitain approuvant les montants définitifs des attributions de compensation 2021 ;

Vu la délibération du 17 décembre 2021 du Conseil Métropolitain approuvant les montants prévisionnels des attributions de compensation 2022 ;

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 14 juin 2022 ;

Considérant la régularisation du bilan 2020 et l'actualisation consécutive des services communs ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation 2021,
- **APPROUVE** les montants prévisionnels des attributions de compensation 2022,

- Fonctionnement : 950 299 €
- Investissement : 106 621 €

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

